



PRÉSENTATION FORMATION STATUTAIRE DES ÉDUCATEURS FSE – 18 mois

L'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ), service à compétence nationale placé sous l'autorité de la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), est l'une des quatre écoles du ministère de la Justice. Implantée sur l'ensemble du territoire national, au plus proche des lieux de pratiques professionnelles, l'École est constituée d'un **site central**, installé à Roubaix (Hauts-de-France), de neuf **pôles territoriaux de formation** (PTF) et de deux **missions ultramarines** (Antilles-Guyane et Réunion-Mayotte, rattachées au PTF Île-de-France Outremer). Elle se compose d'un **secrétariat général**, d'un **service de la formation** et d'un **service de la recherche et de la documentation**, placés sous l'autorité d'une **direction générale**.

L'ENPJJ assure la **formation professionnelle** des **acteurs de la justice des mineurs** et notamment la **formation statutaire** des **agents du service public de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)**, dont les **éducateurs**.

Accès

La formation statutaire des éducateurs (FSE) de la PJJ est encadrée par un **arrêté du 11 février 2020**. Cette formation est accessible par **voie de concours** (externe / interne / sur titres / 3^{ème} voie) dont les modalités (Niveau Bac+3 pour le concours externe, quatre ans de service public pour le concours interne, ...) sont précisées sur le site Lajusticerecrute.fr

Objectifs

La FSE vise à permettre aux stagiaires d'acquérir les **savoirs et compétences** nécessaires à l'**exercice autonome** du métier d'éducateur de la PJJ. L'organisation des savoirs est **modulaire**. Les modules sont déclinés selon le triptyque **doctrine / savoirs / pratiques**.

Les contenus de formation sont répartis en quatre grands domaines :

- **Éthique et posture professionnelle**
- **Cadre d'intervention** des éducateurs de la PJJ
- **Mineur, famille, environnement**
- **Méthodes et techniques professionnelles**

Organisation

Rémunérée, la formation d'éducateur de la PJJ dure **20 mois** : 18 mois de formation statutaire (**du 1^{er} mars de l'année N au 31 août de l'année N+1**) et deux mois de formation d'accompagnement à la prise de fonction (FAPF).

Elle repose sur le modèle de l'**alternance intégrative**. Les stagiaires passent :

- de **24 à 28 semaines** en **formation à l'ENPJJ**, en promotion complète au site central et en promotion restreinte en pôle territorial de formation ;
- de **40 à 44 semaines** en **stage**.

Ce **stage d'immersion professionnelle** est découpé en **deux séquences** (mars/novembre et décembre/juin) au sein des deux dispositifs principaux de la PJJ :

- Le **milieu ouvert** (MO), centré sur l'accompagnement du parcours du mineur dans son environnement (familial, scolaire, ...)
- Le **placement judiciaire** (PJ), centré sur l'accompagnement quotidien de l'enfant, confié à une structure de placement de la PJJ.

En parallèle de la formation, les stagiaires ont la possibilité de suivre une **licence professionnelle** intitulée **Justice et jeunesse en difficulté**, à l'Université de **Lille**.

Validation

À l'issue de la formation, les fonctionnaires stagiaires sont évalués sur **quatre épreuves** (parcours / projet éducatif / mémoire / stage), dont le seuil de réussite est fixé à 8 et 10/20 (stage).

La direction de la PJJ affecte ensuite les stagiaires selon leur **rang de classement** et sur une **liste de postes répartis sur tout le territoire national**.

Calendrier

Année N	
Février	Affectation des stagiaires en pôles territoriaux de formation selon leur rang de classement
Mars	Nomination de l'apprenant en qualité de fonctionnaire stagiaire Entrée à l'ENPJJ pour 18 mois de formation
Année N+1	
Juin	Validation de la formation
Juillet	Décision de titularisation
Septembre	Affectation en qualité d'éducateur titulaire au sein d'établissements et de services de la PJJ

Préparation

L'ENPJJ organise depuis 2022 une **classe préparatoire Talents du service public** visant à préparer le concours d'éducateur de la PJJ.

Plus d'informations sur www.enpjj.justice.fr